



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revalorisation

Question écrite n° 18138

Texte de la question

M. Philippe Vitel appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la formation aux métiers du tourisme. Ces métiers ont à faire face à l'évolution constante des consommateurs. Selon un rapport du Conseil économique et social, les formations supérieures n'intègrent pas suffisamment l'aspect marketing des services. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre délégué au tourisme du précédent gouvernement a souhaité la mise en valeur des formations supérieures au tourisme. Dès 2005, un comité de pilotage, associant le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère de l'éducation nationale et le ministère du tourisme a mené une réflexion pour entreprendre des actions visant à dynamiser ce domaine de formation. En effet, malgré des besoins professionnels importants et un marché en pleine évolution, des études avaient fait apparaître une offre de formation éparpillée sur le territoire national, peu coordonnée, une recherche non promue et des chercheurs en nombre insuffisant. La première étape a consisté à organiser une université d'été en juillet 2006 à laquelle ont participé 20 établissements d'enseignement supérieur, des élus, des entreprises, des chercheurs, des cabinets d'ingénierie. A l'issue de ces journées, le ministère chargé du tourisme a réuni un « comité de pilotage du pôle d'excellence en tourisme » pour préparer la création d'un « centre international du tourisme », dont la préfiguration a pris la forme juridique d'une association, associant des représentants de collectivités territoriales, des représentants des établissements d'enseignement et de recherche ainsi que des acteurs professionnels du tourisme. Dans le prolongement de ces actions, une mission a été confiée, par le Gouvernement actuel, à Jean-Jacques Descamps, ancien secrétaire d'État chargé du tourisme, afin de replacer les diverses préoccupations soulevées dans le cadre des réflexions sur l'avenir du tourisme à l'horizon 2020 et dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) appliquée à la direction du tourisme et à ses satellites. Ce rapport a été rendu au secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme, en février 2008. Dans le domaine des formations, concernant l'enseignement supérieur court professionnalisé (Bac + 2), plusieurs brevets de techniciens supérieurs (BTS) préparent à différents métiers de ce secteur d'activité. Plus de 12 500 étudiants se trouvent dans ces filières et se répartissent comme suit : le BTS hôtellerie-restauration (4 500 étudiants) dont l'une des options concerne la gestion et la mercatique, le BTS responsable d'hébergement à référentiel commun européen (155 étudiants), le BTS animation et gestion touristique locale (3 581 étudiants) et le BTS vente et production touristique (4 605 étudiants). Il convient de rappeler que tous les référentiels des BTS sont élaborés en concertation étroite avec les représentants des milieux professionnels dans le cadre des « commissions professionnelles consultatives ». S'agissant des licences et des masters, l'habilitation à délivrer des diplômes nationaux est accordée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le cadre de la politique contractuelle associant l'Etat aux établissements d'enseignement supérieur, après évaluation des formations par l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). Les demandes d'habilitation sont à l'initiative des établissements dans le cadre de leur autonomie pédagogique et scientifique. Les dossiers sont expertisés notamment en veillant à la professionnalisation des formations et à l'insertion

professionnelle des diplômés. Dans cette perspective, les formations aux métiers du tourisme intègrent de plus en plus le principe du marketing appliqué aux entreprises du secteur tertiaire.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vitel](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18138

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2008, page 1745

Réponse publiée le : 15 avril 2008, page 3291